

Les entreprises françaises face aux vents contraires ?

Juillet - septembre 2023



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES DU TROISIEME TRIMESTRE 2023

Les entreprises françaises face aux vents contraires ?

Dans un environnement mondial de plus en plus pénalisant, l'économie française parvient à maintenir un léger flux positif de croissance, les dispositifs publics de soutien à la consommation jouant un rôle central dans cette résistance, mais pour combien de temps encore ? Quels que soient les secteurs, les indicateurs conjoncturels restent peu encourageants, que ce soit en termes de perspectives d'activité ou d'évolution des prix. Enfin, du côté des ménages, la progression timide du pouvoir d'achat permise par le ralentissement de l'inflation ne permet pas d'alléger les contraintes budgétaires ni de lever les craintes sur l'évolution à venir de leur niveau de vie, ce qui continue de freiner la consommation et d'encourager l'épargne.

Dans ces conditions peu engageantes, les voyants relatifs à l'évolution du tissu entrepreneurial demeurent dans le rouge. Non pas tant s'agissant du nombre de radiations qui, ce trimestre encore, s'inscrivent en baisse par rapport au 3^e trimestre 2022 (-14%) mais du côté des entreprises en difficultés. En dépit d'une certaine décélération par rapport aux trimestres précédents la situation reste critique. En l'espace de 3 mois, 10 400 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de procédure collective, soit une croissance de 22% sur un an d'intervalle (contre +39% au 2^e trimestre), ce qui relève à plus de 35 500 le nombre total de procédures ouvertes depuis début 2023. Les nouveaux projets sont toujours moins nombreux à aboutir : si plus de 122 000 nouvelles immatriculations ont été enregistrées entre juillet et septembre 2023, ce nombre est en recul de 2,5% par rapport à la même période en 2022.

122 421

**Nombre de créations
d'entreprises au 3^{ème} trimestre 2023**

- 2,5 % (1)
3T23 / 3T22

dont entreprises individuelles :	41 796	+ 10 %
----------------------------------	---------------	---------------

10 432

**Nombre d'entreprises
en difficulté au 3^{ème} trimestre 2023**

+ 22 % (1)
3T23 / 3T22

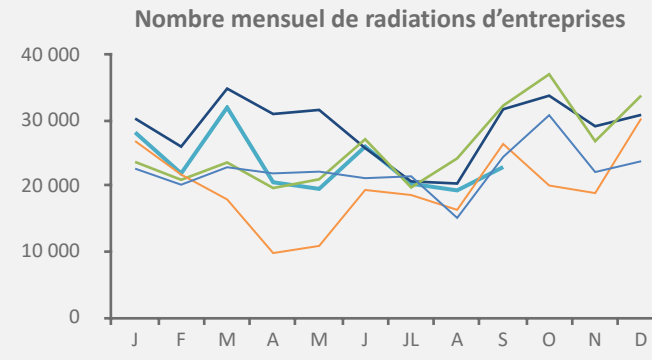
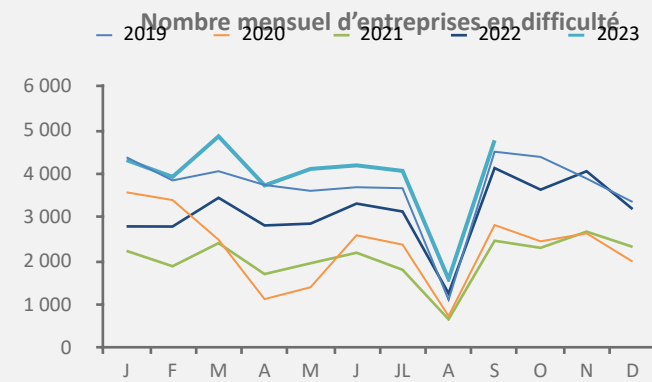
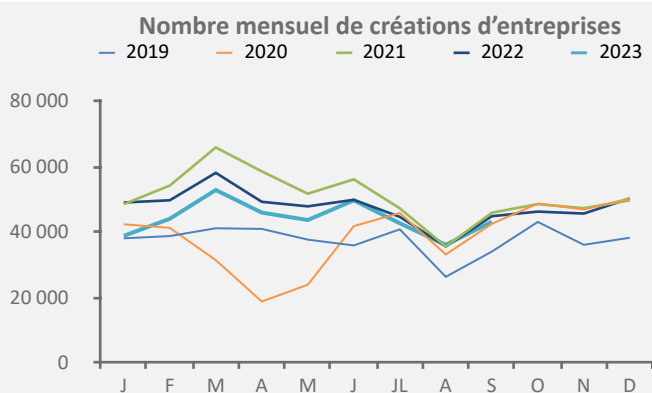
dont entreprises individuelles :	602	+ 14 %
----------------------------------	------------	---------------

62 632

**Nombre de radiations
d'entreprises au 3^{ème} trimestre 2023**

- 14 % (1)
3T23 / 3T22

dont entreprises individuelles :	17 558	- 31 %
----------------------------------	---------------	---------------



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

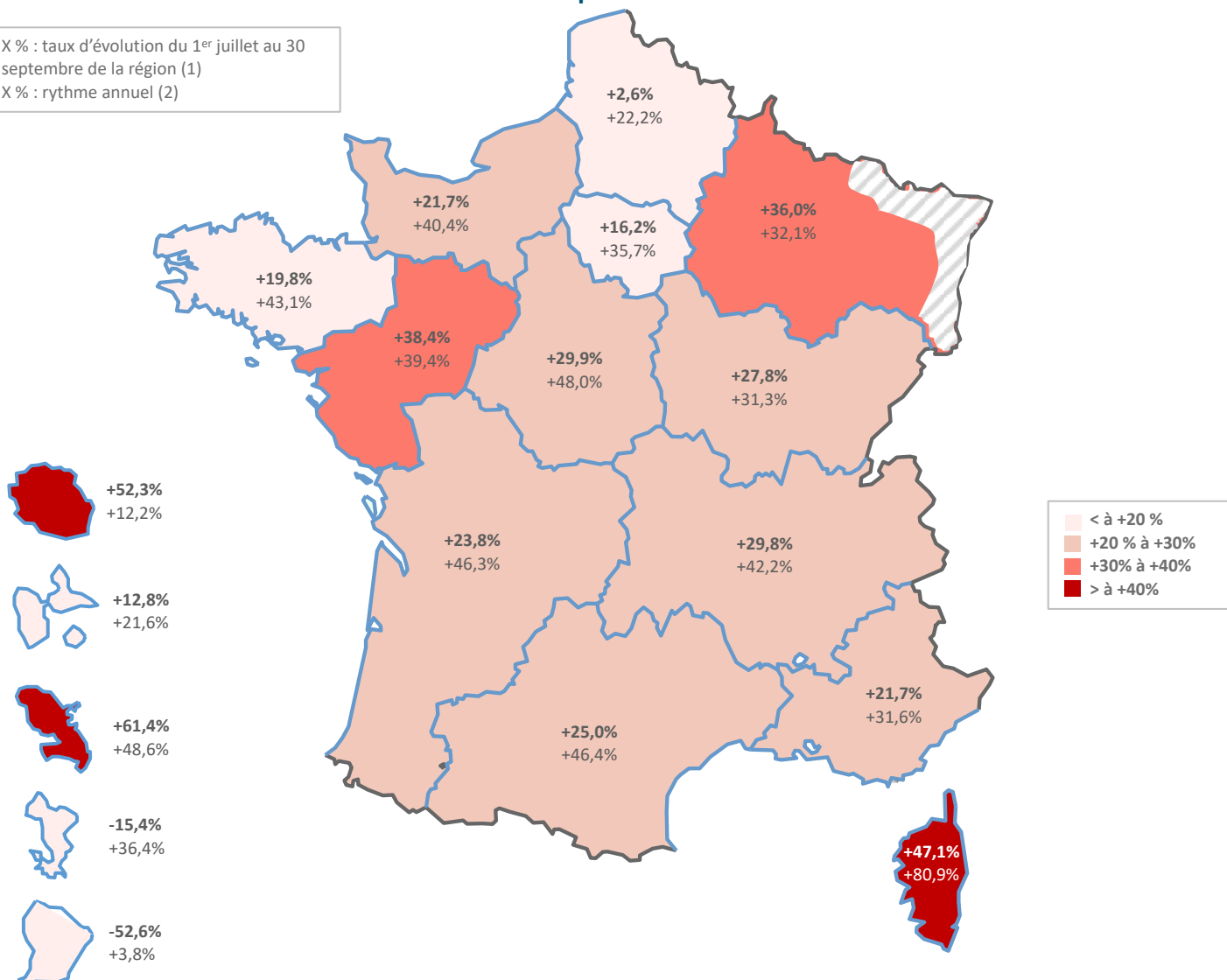
ZOOM SUR LES OUVERTURES DE PROCEDURES COLLECTIVES

Des difficultés généralisées mais à intensité variable

La hausse des procédures collectives se poursuit à une cadence soutenue sur tout le territoire métropolitain, à l'exception notable des Hauts-de-France (évolution presque stable entre le 3^e trimestre 2022 et le 3^e trimestre 2023 : +2,6%). Dans 2 régions, l'augmentation observée au cours du 3^e trimestre excède 35% sur un an d'intervalle : Pays de la Loire (+38,4%) et Grand Est (+36%). À l'opposé, parmi les régions les plus épargnées (hausse inférieure à 20%) figurent les régions Île-de-France (+16,2%) et Bretagne (+19,8%). Ailleurs, l'évolution s'échelonne de +21,7% (PACA, Normandie) à +29,9% (Centre-Val de Loire). En rythme annuel, la région Centre-Val de Loire est la plus durement frappée par la hausse des procédures collectives (+48%), devant l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, quasiment à égalité (respectivement +46,4% et +46,3%) ; la région Hauts de France est moins affectée que la moyenne (+22,2%). La situation de la Corse reste enfin très préoccupante, avec une recrudescence des difficultés d'entreprises supérieure à 80% en rythme annuel.

Évolutions régionales des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

X % : taux d'évolution du 1^{er} juillet au 30 septembre de la région (1)
X % : rythme annuel (2)



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

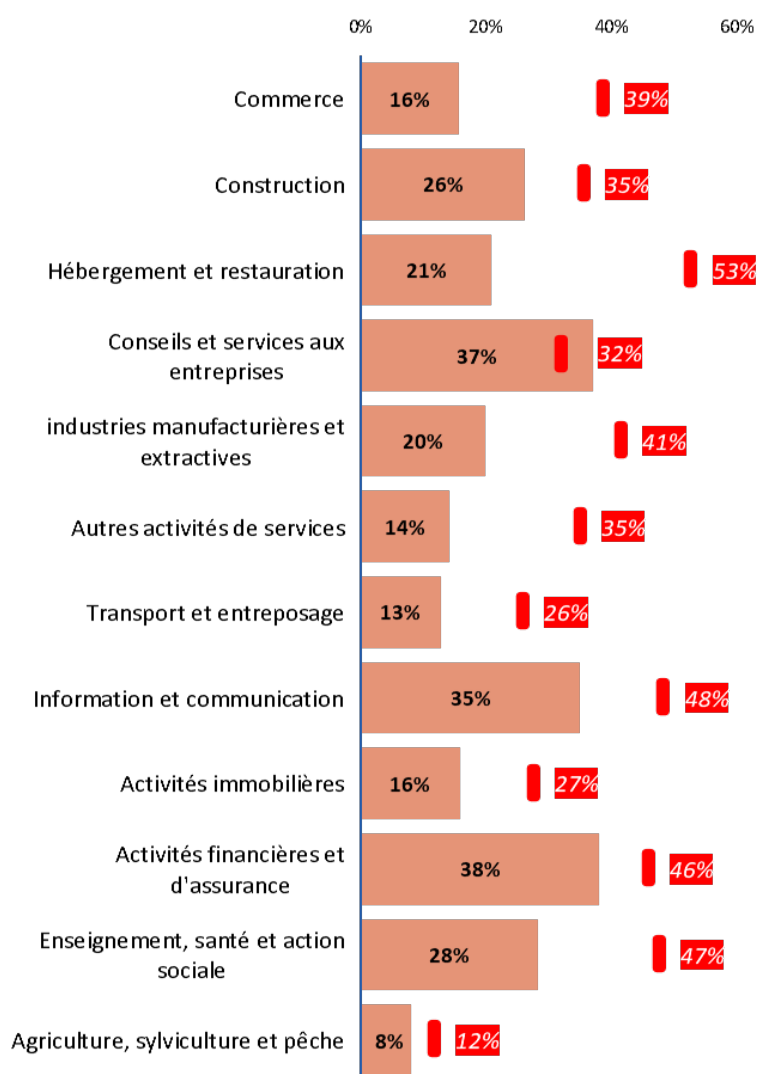
*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle


Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

Une période de sursis pour l'hébergement-restauration et le commerce

Les ouvertures de procédures collectives ont marqué un léger ralentissement ces 3 derniers mois par rapport aux trimestres précédents, et ce tous secteurs confondus, tout en gardant un rythme de croissance très prononcé. L'augmentation la plus importante concerne les activités financières et l'assurance, avec une hausse de 38% sur un an d'intervalle. Les secteurs de l'information-communication (+35%) et des services aux entreprises (+37%) affichent aussi une forte progression des procédures, en raison notamment de la fin des prêts garantis par l'État dont l'échéance est imminente. Grâce à la bonne tenue de l'activité durant la période estivale, les secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce ont été un peu moins touchés que durant les trimestres précédents (hausse respective de 21% et 16%, soit +39% et +35% en rythme annuel). En revanche, dans la construction, la chute des mises en chantier de bâtiments neufs et la faible demande pour les chantiers de rénovation se font ressentir sur l'évolution de la sinistralité (+26% entre juin et septembre). Les entreprises de l'industrie manufacturière et extractive sont également toujours plus nombreuses à subir des difficultés (+20% pour les procédures collectives), en particulier les plus énergivores qui pâtissent des prix élevés. Finalement, les activités de transport et entreposage font partie des plus résistantes, avec une hausse des ouvertures de procédures limitée à 13%.

Évolutions des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023



X % : taux d'évolution du 1^{er} juillet au 30 septembre du secteur (1)
 % : rythme annuel (2)

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

Les entreprises entrant en procédure collective sont toujours plus jeunes

Les entreprises ayant bénéficié de l'ouverture d'une procédure collective durant le 3^e trimestre 2023 ont 8,2 ans en moyenne, soit 2 mois qu'au 3^e trimestre 2022. L'âge moyen lors d'entrée en procédure collective varie de 6,8 ans (hébergement et restauration) à 11,5 ans (pour les industries manufacturières et extractives). Il convient de relever que le lien entre cet âge moyen et la vulnérabilité d'un secteur n'est pas automatique. Ainsi, pour les sociétés du secteur des transports et de l'entreposage, l'âge moyen des entreprises concernées augmente (+ 8 mois), ce qui suggère que la hausse des procédures ouvertes ces 3 derniers mois a davantage touché les acteurs anciennement implantés. À l'inverse, pour les activités immobilières, ce sont les sociétés les plus anciennes qui semblent résister le mieux aux difficultés actuelles, l'âge moyen d'ouverture d'une procédure collective diminue de presque deux ans. Enfin, si l'on s'attarde sur la forme d'exercice, nous constatons qu'au 3^e trimestre 2023 l'âge moyen a augmenté pour les entreprises individuelles (+1 an) et les sociétés commerciales de type SARL et SAS mais a diminué pour les sociétés civiles immobilières (- 43 mois).

8,2 ans

Age moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023 soit 2 mois de moins à un an d'intervalle

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Commerce	7,9 ans	=
Construction	8,1 ans	+ 7 mois
Hébergement et restauration	6,8 ans	+ 7 mois
Conseils et services aux entreprises	7,9 ans	- 4 mois
industries manufacturières et extractives	11,5 ans	+ 1 mois
Autres activités de services	8,1 ans	+ 7 mois
Information et communication	7,5 ans	- 1 an
Activités immobilières	10,6 ans	- 22 mois
Activités financières et d'assurance	7,9 ans	+ 1 mois
Enseignement, santé et action sociale	7,9 ans	- 16 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	10,9 ans	- 14 mois
Transport et entreposage	7,8 ans	+ 8 mois

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
SARL	9,7 ans	+ 3 mois
SAS	6,0 ans	+ 2 mois
Entreprise individuelle	9,0 ans	+ 12 mois
Société civile immobilière	9,9 ans	- 43 mois

⁽¹⁾ évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

*Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2022 – traitements Xerfi Spécific

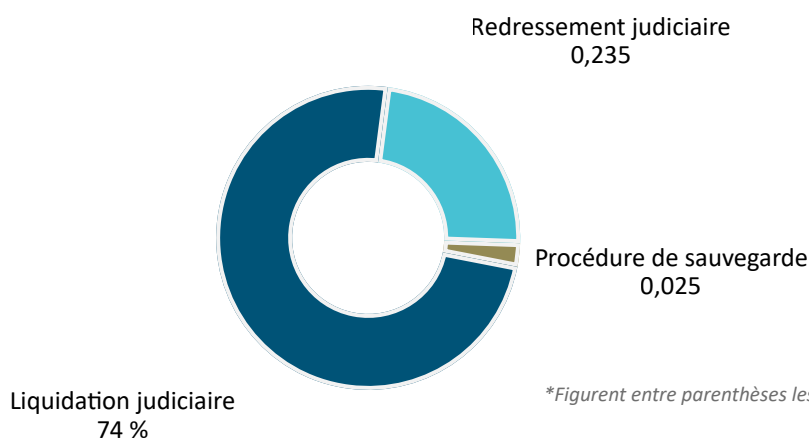
Procédures collectives : les redressements judiciaires prennent de l'ampleur

les redressements judiciaires et les procédures de sauvegarde ont respectivement augmenté de 38% et de 33 % au 3^e trimestre 2023 alors que les liquidations judiciaires, qui représentent presque trois quarts des jugements de procédures collectives, ont augmenté de 18% sur cette même période. Par ailleurs, il convient de noter que la part des procédures débouchant sur un jugement de liquidation est quasiment aussi importante pour les SARL (76,5%) que pour les entreprises individuelles (75,5%) à l'exception des SAS (72,5%). La part des procédures de sauvegarde reste très faible pour tous les statuts juridiques (entre 0,5% et 2,5%) alors que les redressements judiciaires gagnent du terrain avec notamment presque 25% pour les entreprises exerçantes en SAS.

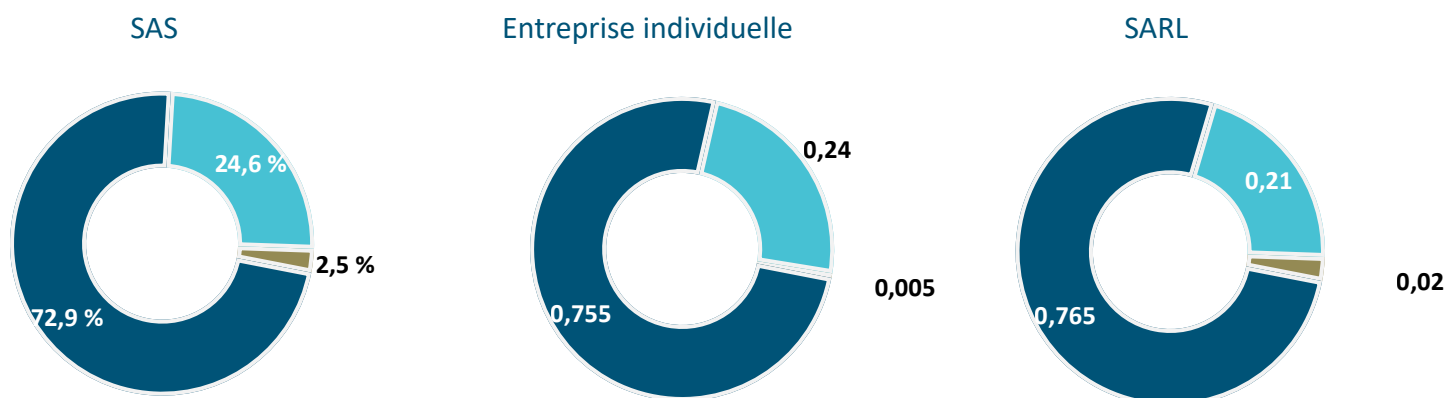
Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre

	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	7 723	+ 1 187 (+ 18 %)
Redressement judiciaire dont général et simplifié	2 434	+ 665 (+ 38 %)
Procédure de sauvegarde dont financière accélérée	275	+ 69 (+ 33 %)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023



Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

Une situation toujours plus préoccupante pour l'immobilier et le bâtiment

Le nombre de liquidations judiciaires en France a continué d'augmenter au 3^e trimestre 2023, même si le rythme de hausse a été divisé par 2 comparé au trimestre précédent (+18% contre +36% au 2^e trimestre 2023). Les métiers en lien avec le secteur immobilier sont une nouvelle fois les premiers concernés par cette vague de défaillances. C'est le cas des agences immobilières (+175%) ou encore des entreprises de nettoyage courant des bâtiments (+98%) et de travaux en tous genres (+90% pour les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment), qui souffrent de la chute de la construction neuve. La situation reste aussi critique pour certaines branches du commerce et des services de proximité, à l'image des boulangeries-pâtisseries (+87%) et des salons de coiffure (+82%), victimes d'un « effet ciseau » entre hausse des coûts et baisse de la consommation. Les acteurs du multimédia et des services à l'entreprise ne sont pas non plus épargnés avec +124% pour les programmeurs informatiques et +102% pour les sociétés de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Zoom sur les liquidations judiciaires* sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

7 723

**Nombre de liquidations judiciaires
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023**

+ 18 % ⁽¹⁾
3T23 / 3T22

* Y compris liquidations judiciaires simplifiées

Top 10 des secteurs** enregistrant la plus forte croissance du nombre de liquidations judiciaires à un an d'intervalle

Secteurs	Nombre de liquidations judiciaires sur la période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2023	Evolution à un an d'intervalle (1)
1. Agences immobilières	165	+ 175 %
2. Activités des sociétés holding	146	+ 132 %
3. Programmation informatique	112	+ 124 %
4. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	200	+ 102 %
5. Nettoyage courant des bâtiments	105	+ 98 %
6. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	463	+ 90 %
7. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	234	+ 87 %
8. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	123	+ 86 %
9. Coiffure	236	+ 82 %
10. Travaux de peinture et vitrerie	181	+ 76 %

** Secteurs ayant enregistré au moins 100 liquidations au 3^{ème} trimestre 2023

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 par rapport à la même période en 2022

Périmètre : France y compris DROM hors Alsace et Moselle

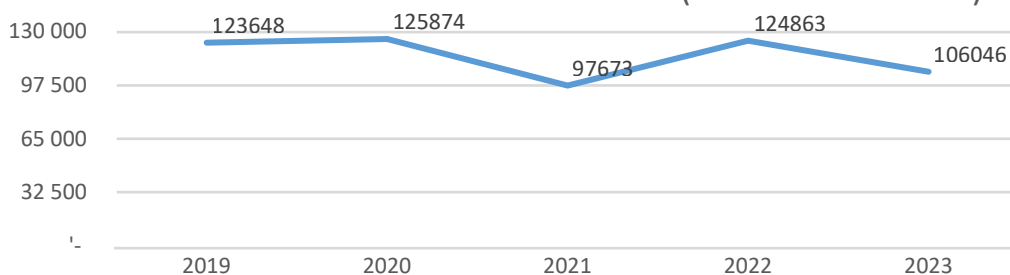
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2023 – traitements Xerfi Spécific

ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES

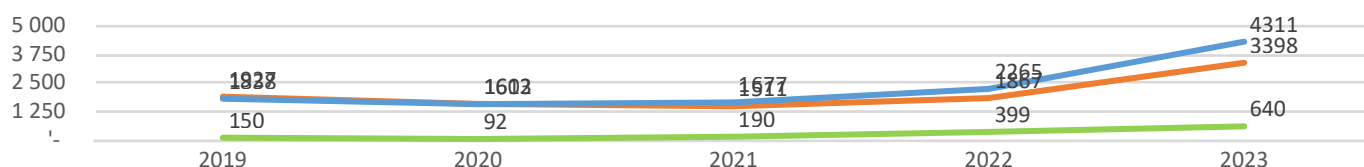
Recul du nombre de dossiers en difficulté détectés

Au cours du 3^e trimestre 2023, plus de 106 000 entreprises ont été détectées comme étant en difficulté, soit un recul de 15% par rapport au 3^e trimestre 2022. Sur ce total, 4 300 dossiers sont à l'étude : à 4,1%, la proportion d'entreprises convoquées au titre de la prévention est ainsi plus de 2 fois supérieure au niveau enregistré sur la même période en 2022 et 2021. Presque 80% des ouvertures de procédures préventives s'effectuent par convocation suite à des informations internes. Les demandes d'entretien spontanées ne représentent quant à elles que 15% de l'ensemble des dossiers de prévention étudiés, une part légèrement en baisse par rapport à 2022 mais supérieure à celle des années précédentes. Après analyse des dossiers, une large proportion débouche sur une ouverture de procédure préventive (45%). Celles-ci s'orientent principalement vers des demandes d'ouvertures de procédure (sauvegarde, RJ, LJ), les mandats ad hoc et les conciliations représentant chacune plus de 500 dossiers. À signaler que le poids relatif de chaque procédure évolue peu dans le temps, et ce malgré une augmentation nette du nombre de procédures ouvertes (1 956 au 3^e trimestre 2023 contre 1 593 au 3^e trimestre 2022 et 904 au 3^e trimestre 2021).

Nombre total de dossiers détectés (au 3^e trimestre)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (au 3^e trimestre)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (au 3^e trimestre)

